

Application de la politique salariale 2021



La Direction a présenté l'application de la politique salariale pour la période juillet 2021 à juin 2022.

Pour mémoire, en 2021, il avait été négocié :

- une AG de 1 % avec un mini à 35€ pour les non-cadres et cadres I à IIIB
- un budget de 1% pour financer les AI pour les cadres Band IV
- une campagne de promotions incluant la mise au salaire mini.

Répartition des promotions et AI sur le périmètre de l'UES Avions en 2021 (Airbus Operations Nantes, Saint Nazaire, Toulouse et Airbus SAS Blagnac)

	Non-Cadres	Non-Cadres à Cadres	II à IIIA	IIIA à IIIB	IIIB à IIIBX	IIIBX & IIIC
Taux de promotions	18,59%	8,34%	11,15%	2,24%	3,82%	
Bénéficiaires d'AI (%) et valeur moyenne (€)						9,28%
						487 €

Considérations CFE-CGC :

- Une campagne de promotions légèrement supérieure à celle d'avant crise, à la hauteur des ambitions affichées dans l'accord signé par la CFE-CGC.
- Le budget pour les AI band IV pas encore distribué en totalité (0,55% sur les 1% prévus); l'exercice de distribution prenant fin le 30 juin 2022. La CFE-CGC a demandé à avoir une transparence sur ce budget une fois l'exercice terminé.

**Première réunion de négociation salariale 2022-2023 :
vendredi 4 mars**

S'opposer parfois

Proposer toujours

Construire souvent

Téléchargez
l'Application
Flashez ici →

